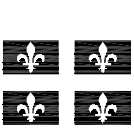


- LORSQUE LA ZONE D'INSTALLATION PEUT PORTER À CONFUSION, L'EMPLACEMENT DES CÂBLES ET DES CONDUITS AINSI QUE LEURS CHANGEMENTS DE DIRECTION DOIVENT ÊTRE INDIQUÉS.
- LES MOTS « CÂBLE » OU « CONDUIT » SELON LE CAS SERONT PLACÉS AU CENTRE DE LA SURFACE SUPÉRIEURE DE LA PLAQUE. LES 2 FLÈCHES INDIQUANT UNE COURSE EN LIGNE DROITE SERONT PLACÉES AU-DESSUS DU MOT. POUR INDIQUER UN CHANGEMENT DE DIRECTION, UNE FLÈCHE SERA PLACÉE AU-DESSUS DU MOT ET L'AUTRE AU-DESSOUS. (VOIR FLÈCHES EN POINTILLÉ SUR LE DESSIN).
- LES FLÈCHES AURONT 100 mm DE LONGUEUR ET LES MOTS 100 mm DE HAUTEUR. LE TRAIT DES LETTRES ET DES FLÈCHES AURA 12,5 mm DE LARGEUR ET 12,5 mm DE PROFONDEUR. VOIR DÉTAILS.
- L'INDICATEUR SERA CONSTRUIT EN BÉTON ARMÉ SELON LES DIMENSIONS INDIQUÉES.
- L'ARMATURE SERA CONSTITUÉE D'UN GRILLAGE D'ACIER DE CALIBRE 6 À MAILLE DE 150 mm x 150 mm, OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.
- L'INDICATEUR SERA ENFOUÍ AU NIVEAU DU SOL PARALLÈLEMENT À LA PISTE OU À LA VOIE DE CIRCULATION.

**CE PLAN NE DOIT PAS ÊTRE
UTILISÉ À DES FINS DE
CONSTRUCTION**

- RÉFÉRENCE PLAN TYPE PT2G-210 AVRIL 2024
- DIRECTION GÉNÉRALE DES STRUCTURES.
- LES COTES SONT EN MILLIMÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
- TOUTS LES CONDUCTEURS SONT EN CUIVRE.
- SOUS LES AIRES ACCESSIBLES AU PUBLIC, LA PROFONDEUR DES CÂBLES SERA PORTÉE À 1 M. LES ENTREPOINTE DE TERRE QUI SE CROISENT OU SE SUIVENT DANS UNE MÊME TRANCHÉE SERONT RACCORDES ENSEMBLE.
- TOUTS LES CÂBLES LONGEANT UN MÊME CÔTÉ DE PISTE DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS DANS LA MÊME TRANCHÉE À 2.5 M DU BORD DE LA PISTE.
- LES JOINTS SOUTERRAINS NE SERONT TOLÉRÉS QUE LORSQUE LA DISTANCE À PARCOURIR EST SUPÉRIEURE À LA CAPACITÉ D'UN ROULEAU DE CÂBLE. LES JOINTS DEVRONT ÊTRE EXÉCUTÉS SEULEMENT À L'INTÉRIEUR D'UNE FOSSE DE TIRAGE. VOIR DÉTAIL, FEUILLET « FOSSE DE TIRAGE, JOINTS SOUTERRAINS ET DIAGRAMME DE RACCORDEMENT ».

PLAN TYPE - AVRIL 2024		PT2G-210
DIRECTION GÉNÉRALE DES STRUCTURES		
AAAA-MM-JJ	PRÉNOM NOM (CIC : XXXXXXXX)	
AAAA-MM-JJ	Statut	Par
Mandatire		
DIRECTION GÉNÉRALE DES STRUCTURES DIRECTION DE L'ÉLECTROTECHNIQUE ET DES STRUCTURES DE SIGNALISATION		
Sceau Ce document technologique n'est pas signé et scellé au sens de la Loi sur les ingénieurs et ne peut être utilisé à des fins de travaux visés à l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs. Ce document est disponible strictement pour commentaires, pour information ou pour coordination. Aucune garantie n'est donnée sur l'intégrité des informations contenues et sur les modifications apportées au document qui auraient pu être faites ou à venir. La diffusion de ce document technologique est interdite si la présente note limitative n'est pas inscrite. PRÉNOM NOM, ing.		
Vérificateur		
----- PRÉNOM NOM, ing.		
Équipe technique		
PRÉNOM NOM, tech.		
Transports Québec 		
Titre		
INDICATEUR DE CÂBLES		
Numéro de plan		18
EL-2024-N-DDDDDD		
Identification de regroupement		